

Légalement convoqué le 21 juin 2023, le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 26 juin 2023 à 20h30 sous la présidence de Madame Catherine TSCHAMBSER, Maire.

Nombre de conseillers :	15
En exercice :	15
Présents :	9
Votants	12

**Étaient présents :** Béatrice CHARLIER, Jonathan BERNIER, Franck ROMAGNY, Sylvain ROLLET, Jérémy FRINOT, Véronique BOITUZAT, Evelyne BRISSON, Stéphanie BRASSEUR,  
**Absents excusés :** Éric CHICAULT, Hugo ARNOULD  
**Absent :** Jackie BOGARD  
**Pouvoirs :** Cyrille FROMENTIN à Véronique BOITUZAT, Anne-Marie LEMPEREUR à Béatrice CHARLIER, Bruno COLLET à Catherine TSCHAMBSER

**Secrétaire de séance :** Véronique BOITUZAT

**Ordre du jour :**

Délibérations :	Questions diverses et Tour de table
1 Tarifs garderie périscolaire	➤ Modification règlement salle des fêtes
2 SPL X Démat	➤ Référent déontologie
	➤ Nettoyons la Nature
	➤ Emplois
	➤ Fonctionnement bibliothèque

**Délibération n° 11 du 26 juin 2023 : Tarifs garderie périscolaire**

Vu la délibération N°19 de juin 2014 fixant les tarifs de la garderie périscolaire de Moncetz-Longevas,  
Vu la délibération N°27 de septembre 2017 modifiant le règlement et les tarifs de la garderie périscolaire de Moncetz-Longevas,  
Vu les statistiques de fréquentation de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2023/2024,  
Considérant la baisse potentielle du nombre d'enfants inscrits à la garderie périscolaire dès la rentrée 2023/2024,  
Considérant l'augmentation globale des coûts de fonctionnement,  
Considérant le coût supporté par la commune,  
Le conseil municipal, unanime, fixe les tarifs de la garderie périscolaire de Moncetz-Longevas à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 comme suit :

	Matin	Soir
Forfait par période	55 €	55 €
Forfait par période extérieur	66 €	66 €
Garderie occasionnelle	9 €	9 €

Fait à Moncetz-Longevas le 27 juin 2023

Le Maire, Catherine TSCHAMBSER



12 de juin 2023

Nombre de conseillers :

15

En exercice :

15

Présents :

9

Votants

12

Légalement convoqué le 21 juin 2023, le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 26 juin 2023 à 20h30 sous la présidence de Madame Catherine TSCHAMBSER, Maire.

**Etaient présents** : Béatrice CHARLIER, Jonathan BERNIER, Franck ROMAGNY, Sylvain ROLLET, Jérémy FRINOT, Véronique BOITUZAT, Evelyne BRISSON, Stéphanie BRASSEUR,

**Absents excusés** : Éric CHICAULT, Hugo ARNOULD

**Absent** : Jackie BOGARD

**Pouvoirs** : Cyrille FROMENTIN à Véronique BOITUZAT, Anne-Marie LEMPEREUR à Béatrice CHARLIER, Bruno COLLET à Catherine TSCHAMBSER

**Secrétaire de séance** : Véronique BOITUZAT

**Ordre du jour :**

**Délibérations :**

- 1 Tarifs garderie périscolaire
- 2 SPL X Démat

**Questions diverses et Tour de table**

- Modification règlement salle des fêtes
- Référent déontologue
- Nettoyons la Nature
- Emplois
- Fonctionnement bibliothèque

**Délibération n° 12 du 26 juin 2023 : SPL X Démat**

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles, L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL X Démat,

Considérant la nécessité pour le conseil de statuer avant l'assemblée générale de la société fixée au 27 juin 2023,

Après examen, le conseil municipal, unanime :

- approuve la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :

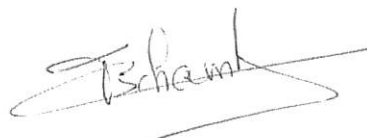
- le Département de l'Aube : 6 559 actions soit 51,09 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 702 actions soit 5,47 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 282 actions soit 2,20 % du capital social,
- le Département de la Marne : 563 actions soit 4,39 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 269 actions soit 2,09 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 342 actions soit 2,66 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 514 actions soit 4,00 % du capital social
- le Département des Vosges : 367 actions soit 2,86 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 240 actions soit 25,24 % du capital social,

conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente ;

- donne pouvoir à Madame le Maire, à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Fait à Moncetz-Longevas le 27 juin 2023

Le Maire, Catherine TSCHAMBSER



Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 27/06/2023 à 11h46

Référence de l'AR : 051-215103474-20230626-2023\_12-DE

Affiché le 27/06/2023 ; Certifié exécutoire le 27/06/2023

